DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ



Téléphone: 03 20 75 27 71

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTÉS MUNICIPAUX

2025-

NOUS, Maire de la Commune de TOUFFLERS

- Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-1 à L2213-6 et L2215-4;
- Vu le Code de la Route ;
- Vu la demande effectuée par l'Etablissement Français du Don du Sang;
- Considérant qu'il convient d'autoriser le stationnement d'un véhicule pour la collecte du Don du sang qui aura lieu au restaurant scolaire - rue des Champs.

ARRÊTONS

L'Etablissement Français du Don du Sang est autorisé à faire stationner un Article 1: véhicule technique au niveau de la zone de livraison du restaurant scolaire - rue de l'Eglise.

Article 2: La présente autorisation est délivrée pour le mercredi 27 août 2025 de 13h30 à 20h30.

Article 3: Une ampliation du présent arrêté sera faite à Mme la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police de Hem et Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Lille, qui sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du celui-ci.

Fait à Toufflers, le 16/01/2025

Le Maire,

ain Gonce